

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juillet 2013**

**CP 13/07-04**

*L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**ENTREE DU PERSONNEL DU CONSEIL GENERAL  
A L'HOTEL DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

**DEVOLUTION DES MARCHES  
Lot n°3 bis – Menuiseries extérieures**

---

Les marchés ont pour objet la réalisation des travaux de l'entrée du personnel du Conseil Général de l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

► Le marché se décompose ainsi :

- Lot 1: Gros oeuvre ;
- Lot 2: étanchéité ;
- Lot 3: menuiseries extérieures – serrurerie ;
- Lot 4: plafonds suspendus ;
- Lot 5: revêtements sols scellés ;
- Lot 6: revêtements sols minces ;
- Lot 7: peinture ;
- Lot 8: électricité courants forts et faibles ;
- Lot 9: ventilation – plomberie ;
- Lot 10: ascenseur.

► Procédure :

Un premier appel d'offre a été lancé 30 Août 2012, selon la procédure adaptée et conformément aux articles 26-II-5 et 28 du code des Marchés Publics, pour un dépôt des offres le 28 Septembre.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie une première fois le 22 Octobre 2012, au cours de laquelle, il a été décidé:

- de déclarer les lots 1, 3 et 5 infructueux car les montants étaient supérieurs à l'estimation de la Maitrise d'œuvre et de relancer un nouvel appel d'offres;
- de continuer l'analyse techniques pour les lots 2, 4 et 6 à 10.

Un second appel d'offres a été lancé, le 30 novembre 2012, pour les lots 1, 3 et 5. La remise des plis s'est faite le 3 Janvier 2013.

La Commission d'Appel d'offres s'est à nouveau réunie le 4 Février 2013 et à l'issue de l'analyse des offres, a décidé :

- d'une part de déclarer sans suite le lot n°3 – menuiseries extérieures – serrureries pour motif d'intérêt général et insuffisance budgétaire et de relancer avec un nouvel allotissement ;
- et d'autre part, d'attribuer les marchés 1, 2 et 4 à 10.

Un troisième appel d'offres a donc été lancé le 27 Mars 2013, pour le lot n°3, décomposé comme suit :

- lot 3 bis: Menuiseries extérieures ;
- lot 3 ter: Serrureries

La remise des offres était prévue pour le 2 Avril 2013.

► Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à 8 mois.

► Critères d'attribution :

Les critères d'attribution ont été fixés dans le règlement de la consultation, à savoir:

- Valeur technique au regard du mémoire technique: 40% ;
- Prix: 60%

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 10 Juin 2013 et à l'issue de l'analyse des offres (jointe au présent rapport), a décidé d'attribuer le marché du lot 3 bis – menuiseries extérieures, à l'entreprise POUX aluminium pour un montant de 40 504,00 € HT soit 48 442,78 € TTC et de consulter des entreprises pour le lot 3 ter – serrureries.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2013,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
  - le lot 3 bis – menuiseries extérieures, avec l'entreprise POUX aluminium pour un montant de 40 504,00 € HT soit 48 442,78 € TTC ;
  - toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance ;
- Prend acte que le lot 3 ter – serrureries doit faire l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,